

La nouvelle formation des enseignants

Information - Xavier Darcos - 15 mai 2009

Chaque année, l'État recrute 15 000 enseignants pour les écoles et les établissements secondaires. La maîtrise permettra l'élévation du niveau de recrutement et une amélioration de la qualité de la formation. La réforme de la formation des maîtres instaurera le recrutement des enseignants des écoles, collèges et lycées au niveau master 2 (à bac +5). Le début de carrière des nouveaux enseignants sera revalorisé.

Les principes de la réforme

La réforme vise plusieurs objectifs :

- l'intégration de la formation des maîtres dans le **dispositif LMD** à terme les enseignants qui seront recrutés disposeront d'un master ;
- la possibilité d'**obtenir un master** y compris pour les étudiants qui échouent au concours ;
- la **préparation progressive au métier** avant les concours. Les étudiants suivront des stages d'observation et de pratique accompagnée (en M1) en responsabilité dans des classes (en M2) ;
- l'**élévation du niveau de rémunération** pour les jeunes enseignants ;
- des **mécanismes d'encouragement et de promotion sociale** pour ceux qui se destinent à l'enseignement.

Le principe de concours nationaux pour le recrutement des enseignants est réaffirmé. Le concours de recrutement de professeurs des écoles (C.R.P.E.), les certificats d'aptitude au professorat des écoles (CAPE), de l'enseignement technique (CAPET), d'éducation physique et sportive (CAPEPS), de lycée professionnel (C.A.P.L.P.), le concours de recrutement national de conseillers principaux d'éducation (C.P.E.) et l'agrégation sont maintenus.

Les nouveaux concours

L'an prochain, lors de la session 2010 des concours, les épreuves et le calendrier actuel des concours seront maintenus en l'état afin de laisser aux structures de formation le temps de s'adapter.

En 2010, pourront s'inscrire aux concours :

- les étudiants déjà titulaires d'un master ou inscrits en M2 à la rentrée universitaire 2009 ;
- à titre exceptionnel et dérogatoire pour la seule session 2010 des concours : les étudiants inscrits en M1 à l'université à la rentrée 2009. En outre, pour l'année transitoire 2009-2010, l'inscription en I.U.F.M. vaudra également inscription en M1 par convention avec les universités afin de favoriser le processus de maîtrise. Pour l'ensemble de ces candidats, le recrutement comme fonctionnaires stagiaires nécessitera la validation de l'année M1.
- les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009.

Les modalités spécifiques d'accès au concours (mère de trois enfants, troisième concours, discipline professionnelle des concours professionnels, etc.) sont maintenues.

Le calendrier d'application

- Janvier - juin 2010 : concours de la session 2010
- Septembre 2010 : affectation des professeurs stagiaires en écoles ou établissements scolaires.

Une formation professionnalisante

Les étudiants **prennent contact progressivement avec les métiers de l'enseignement**. Cette démarche comprend des stages d'observation et de pratique accompagnée ou des stages en responsabilités en école, collège et lycée.

Les stages

En première année, les étudiants peuvent suivre **des stages d'observation et de pratique accompagnée** non rémunérés.

En seconde année de master, les candidats aux concours peuvent effectuer **des stages en responsabilité**, d'une durée maximale de 108 heures.

La première année d'enseignement

Les lauréats des nouveaux concours sont affectés dans un établissement à l'issue de leur réussite à leur concours. Ils bénéficient d'un temps de formation continue pendant leur première année d'exercice.

À la fin de cette année, le professeur stagiaire peut être titularisé s'il est déclaré apte.

Un nouveau dispositif d'encouragement vers le métier d'enseignant

Dès la rentrée 2009, un dispositif complémentaire est mis en place par le ministère de l'Éducation nationale. Il se rajoutera aux dispositifs de droit commun déjà existants.

■ **12 000 bourses "au mérite" d'un montant maximum de 2 500 €** calculées en fonction du revenu fiscal de référence, seront attribuées sur critères académiques pour l'année de M2.

■ **Des bourses de 1 424 € annuels** seront réservées aux étudiants issus de familles modestes ayant droit à une bourse à caractère social de montant échelon 0 (montant égal à zéro)

■ **Les stages en responsabilité**, d'une durée maximale de 108 heures, feront l'objet d'une gratification pouvant aller jusqu'à **3 000 €**